

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 4 (1901)

Heft: 169

Artikel: Notes et remarques

Autor: Berbier, Charles - Auguste - Nicolas

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas BERBIER

de Courfaivre

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible

(1793-1796)

(Suite.)

L'époutet se vend déjà, le 10 mars 1795, 4 livres dix sous en numéraire argent de Bâle, les pommes de terre se vendent 18 et 20 sous de Bâle, et 15 livres en assignats. Quoiqu'il fut défendu sous peine de mort de faire deux prix pour les denrées qu'on vendait, on le faisait quand même, et à présent cela en commun, car les assignats ne valent presque plus rien. Les cent livres en assignats valent trois écus neufs en numéraire. Tous les bons citoyens payent et rédiment (remboursement) en assignats, et il faut les prendre bon gré, mal gré à leur valeur indiquée de ceux qui les donnent.

Les comités de surveillance ont été supprimés : ces comités avaient d'oit de vie et de mort. Si le comité de surveillance déclarait un homme coupable ou suspect de quelque chose, il envoyait son arrêté au tribunal révolutionnaire, signé par sept membres, et le malheureux était conduit à la guillotine. S'il voulait se défendre on lui disait : Tais-toi ! tu n'as pas la parole, et on l'envoyait à l'échafaud !

Le 11 mars 1795 on a nommé une autre municipalité à Courfaivre, ainsi qu'il a été ordonné par le représentant du peuple ; mais ce n'est que provisoirement, car il faut que cela passe par le département et par le district.

La veille on avait reçu une lettre du district

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 68

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Yvan ferma la lettre, et secoua la tête comme pour chasser ses derniers regrets. Ne devait-il pas être heureux ? Par son abandon de la gloire humaine, n'allait-il pas rendre la complète sécurité à sa mère ; lui assurer une vie sans privations ! Si Dieu, prochainement, le rappelait à lui, il pourrait partir sans inquiétude.

Il murmura :

— N'ai-je pas raison de faire ce sacrifice pour

portant que les municipalités doivent faire tous leurs efforts pour faire revenir les émigrés, en les assurant qu'on veut les laisser bien tranquilles chez eux. La lettre dit qu'on est étonné au district de ce qu'il ne reviennent pas.

Le 12, la municipalité a reçu une liste de tous les émigrés de notre commune avec une nouvelle lettre qui dit que s'ils ne sont pas revenus le 19 mars, soit le 1^{er} Germinal, les biens de leurs pères et mères, enfin tous leurs biens seront mis à monte à Delémont le 27 Germinal, et on donnera à leurs parents des pensions comme on l'a fait dans toute la France à ceux qui ont des émigrés.

Les bulletins de Paris annoncent qu'on va mettre toutes les églises à monte.

Le 25 mars la municipalité a reçu un décret de la Convention nationale d'après lequel le tutoyement est supprimé. On prétend aussi qu'un décret supprime le calendrier de la France et qu'on va reprendre celui du vieux style.

Bonne nouvelle du 19 mars 1795. Le jour de la fête de St Joseph les religieux de l'abbaye de Bellelay ont été dire des messes partout où ils sont curés, par permission et en vertu du décret de la Convention nationale qui déclare le culte libre, et permet même d'avoir des prêtres. Comme donc le curé de Bassecourt est revenu, nous y sommes allés ce jour là et irons le dimanche suivant. Après la messe il confesse. Il prêche et chante la grand messé qui est sonnée.

Le 22 on a défendu de sonner pour aller à la messe.

Le 25 fête de l'Annonciation de Notre-Dame, il y a eu une messe à la chapelle du Vorbourg.

Le 29 mars l'abbé de Bellelay a reçu un ordre du général commandant à Delémont d'après lequel tous les religieux qui sont dans le

ma mère, puisque je l'aime, et que je suis tout pour elle ?

Et il disait cela simplement, comme le cœur dit les choses sublimes.

Ah ! si peut-être, au lieu d'être un infirme, un pauvre être affaibli, il avait été un jeune homme plein de force et de santé, comme les autres, peut-être se fût-il résigné moins aisément au complet abandon de sa première grande œuvre musicale ; car, alors, il eût voulu la gloire, non pour lui-même, mais pour un être toujours cher, dont il eût fait la compagne de sa vie.

Et il songeait à sa petite amie, Alba Hedjer, exilée, là-bas en Asie-Mineure, dans la ville des roses, à Damas. Non, il ne l'avait pas oubliée. Il vivait sans cesse occupé de cet amour, calme à force d'être profond, silencieux parce qu'il était sans espoir, qu'Yvan dédaignait la plainte. Il ne lui écrivait jamais ; il avait laissé

pays doivent être munis de passeports, signés de l'ambassadeur de France en Suisse qui réside à Bâle pour prouver qu'ils sont Suisses, sans quoi les Français veulent les arrêter.

Le 31 mars les garçons de Courfaivre se sont rassemblés, et ont député deux des leurs pour aller demander un religieux à Bellelay pour faire les offices. L'abbé leur a dit que quand il aurait reçu les passeports signés de l'ambassadeur français il enverrait un de ses religieux à Courfaivre. Presque tous les pères qui étaient occupés dans le pays ont été obligés de monter à l'abbaye pour y attendre leurs passeports. On ne peut avoir de prêtres que ceux qui sont suisses. A Courtételle ils ont depuis deux jours un prêtre suisse qui est de Rossemaison.

Cette année (1795) on a commencé la charue le 22 mars.

Vers le 20 mars les gendarmes se sont rendus une nuit à Alle pour prendre les garçons émigrés qui étaient revenus. Ils sont d'abord allés chez le maire et l'on réquis de les conduire aux maisons où se trouvaient les émigrés revenus. Ma foi ! le maire n'y étant allé assez vite, un des gendarmes lui a foulé un coup de pistolet qui lui a cassé la cuisse. Sur le bruit de la détonation, les garçons se sont tous sauvés, sauf un qui était malade et qu'ils ont attaché à la queue d'un de leurs chevaux, et il en est mort.

Dans la nuit du 1^{er} avril 1795 l'abbé de Bellelay a envoyé un exprès à Bassecourt pour ramener les deux religieux qui étaient curés dans ce village et à Boécourt. On ne connaît pas les motifs de ce départ.

Voilà qu'il n'y a déjà plus de messe qu'à Courtételle.

On dit qu'à Porrentruy il y a eu une révolte, qu'on a tué l'agent et qu'on a abattu l'arbre de la liberté.

Le 28 mars les gendarmes ont traversé le

sans réponses les premières petites lettres si tendres et si naïves, parce que lui, pauvre infirme, il voulait être oublié.

Il espérait bien n'être déjà plus, pour Alba qu'un souvenir qui, de jour en jour, deviendrait de plus en plus vague. Il finirait par disparaître entièrement de sa jeune vie, destinée au bonheur. Mais, lui, l'oublier !

A quoi bon désirer la gloire, puisqu'il ne pourrait la lui offrir ? Est-ce qu'il était possible qu'il la condamnât à devenir la femme d'un malheureux infirme ? Des larmes débordèrent sur ses joues.

Ah ! s'il n'avait pas été condamné à vivre seul, parce que, sans cesse, la maladie le tourmentait, comme il aurait aimé cette chère Alba ; comme elle eût répondu à toutes les aspirations de sa jeunesse ! Près d'elle, tous ces désirs auraient été comblés tandis que, là où elle n'était pas, le monde était vide. Mais,